conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

numéro d'identification : 64533

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S

3, avenue du Canada 91974 Les Ulis Cedex

 Téléphone
 : +330169189500

 Téléfax
 : +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P302 + P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver

avec précaution et abondamment à l'eau et au

savon.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: acide I-(+)-lactique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Marquage dans la concentration d'utilisation

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique                  | NoCAS<br>NoCE<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------------|---|---|--------------------------|
| acide I-(+)-lactique          | 79-33-4<br>201-196-2<br>01-2119474164-39    | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>SCL<br>>= 10 % 2; H315<br>>= 3 % 1; H318<br>1 - < 3 % 2; H319                | >= 5 - < 10              |
| Sodium laureth sulfate (INCI) | 68891-38-3<br>01-2119488639-16              | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br>SCL<br>5 - < 10 % 2; H319<br>>= 10,0 % 1; H318 | >= 5 - < 10              |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

| D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP) | 68515-73-1<br>01-2119488530-36           | Eye Dam. 1; H318  SCL > 10 % 1; H318  | >= 3 - < 5 |
|---|--|---|------------|
| acide methanesulfonique                                   | 75-75-2<br>200-898-6<br>01-2119491166-34 | Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H314  SCL 5 - 100 % 1B; H314 3 - < 5 % 1; H318 3 - < 5 % 2; H315 1 - < 3 % 2; H315 1 - < 3 % 2; H315 | >=1-<2     |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

sans danger individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la

zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **DNEL**

acide I-(+)-lactique : Utilisation finale: Travailleurs

**79-33-4:** Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux

Valeur: 592 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets

systémiques Valeur: 35,4 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux

Valeur: 296 mg/m3

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Valeur: 2750 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1650 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,132 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,079 mg/cm2

D-Glucopyranose, oligomeric. decyl octyl glycosides (NLP)

68515-73-1:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 595000 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 420 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 357000 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 124 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 35,7 mg/kg

acide methanesulfonique

75-75-2:

: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 2,89 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 19,44 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,44 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 1,44 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 8,33 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 6,76 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 8,33 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1,73 mg/m3

**PNEC** 

acide I-(+)-lactique

79-33-4:

: Eau douce

Valeur: 1,3 mg/l

STP

Valeur: 10 mg/l

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

: Eau douce

Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0,9168 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,09168 mg/kg

Sol

Valeur: 7,5 mg/kg

STP

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Valeur: 10000 mg/kg

intermittent release Valeur: 0,071 mg/l

D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP)

68515-73-1:

: Eau douce

Valeur: 0,176 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0176 mg/l

intermittent release Valeur: 0,27 mg/l

STP

Valeur: 560 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 1,516 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,152 mg/kg

Sol

Valeur: 0,654 mg/kg

acide methanesulfonique

75-75-2:

Eau douce

Valeur: 0,012 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0012 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0,0251 mg/kg

Sol

Valeur: 0,00183 mg/kg

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 0,12 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 100 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374 (0,4

mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

contact).

Protection de la peau et du

corps

 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : rose

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 1,1, à20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Vitesse de combustion : Donnée non disponible : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 1,04 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible Décomposition thermique : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de

décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aigue par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Information supplémentaire

: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Composants: acide I-(+)-lactique

79-33-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 3.730 mg/kg

DL50 Souris: 4.875 mg/kg

DL50 oral Cochon d'Inde: 1.810 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 7,94 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 4.100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Méthode de test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: > 300 mg/kg,

F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

>1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: > 225 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 Tage

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Foie

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Foie

D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP)

68515-73-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : Lapin: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

acide methanesulfonique

75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 200 mg/kg

DL50 Rat: 649 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 Souris: > 1,88 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

CL0 Rat: 0,74 mg/l Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 1.000 - 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

acide I-(+)-lactique

79-33-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 130 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 130 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 240 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum): 3.500 mg/l

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 2.800 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide methanesulfonique 75-75-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 10 - 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Toxicité pour les bactéries : CE50:10-100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

acide I-(+)-lactique

79-33-4:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 450 mg/g

Le temps d'incubation: 5 d

600 mg/g

Le temps d'incubation: 20 d

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 900 mg/g

**ThOD** : 1.067 mg/g

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

acide methanesulfonique

75-75-2:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 99 % Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

acide methanesulfonique

75-75-2:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -2,38

12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Répartition entre les : Adsorption/Sol compartiments : Milieu:Sol

environnementaux Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

acide methanesulfonique

75-75-2:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

**Composants:** 

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers

spéciaux.

Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR : 3265 IMDG : 3265 IATA : 3265

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(acide I-(+)-lactique)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

(acide I-(+)-lactique)

IATA : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.

(acide I-(+)-lactique)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8 IMDG : 8 IATA : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Code de classification : C3
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du : 80
danger
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)
IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8 No EMS Numéro : F-A, S-B

IATA
Instructions de conditionnement : 856

(avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG** 

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE

du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

: Non applicable

: Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 10,98 %

700,45 g/l

contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 10,98 %

114,23 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% Agents de surface anioniques, <5% Agents de surface non

ioniques, Parfums

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

| H290 | Peut être corrosif pour les métaux.                             |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                       |
| H312 | Nocif par contact cutané.                                       |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                            |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                           |

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

#### Information supplémentaire

| Procédure de classification: | H290 | Sur la base de données d'essai. |
|------------------------------|------|---------------------------------|
|                              | H319 | Sur la base de données d'essai. |
|                              | H315 | Sur la base de données d'essai  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction;

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 6.0 Date de révision 15.02.2018 Date d'impression 01.08.2018

DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires: n.o.s. - Non spécifié: NO(A)EC Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000004338